



Déclaration SNEP-FSU Lille

Groupe de travail barèmes mouvement inter-académique 2019

25 janvier 2019

Nous tenons d'abord à remercier les services du DPE pour nous avoir fourni les documents concernant les 138 demandeurs EPS (dont 49 obligatoires) de mutation inter dans des délais qui nous ont permis de travailler et d'assurer aujourd'hui notre rôle d'élus des personnels.

Les instances et des audiences se sont multipliées ces derniers jours, dans lesquelles le SNEP et la FSU ont pu s'exprimer sur le contexte général, les réformes de la voie professionnelle et du lycée, parcours sup, les 287 suppressions d'emplois de rentrée 2019 à l'occasion du CTA et des CTSD.

Jour après jour, nous découvrons – et les usagers avec nous – tout ce qui se cache derrière ces réformes, ainsi que les menaces qui pèsent sur la qualité du service public d'éducation.

Nous centrerons donc notre déclaration sur le sujet qui nous réunit aujourd'hui.

Les opérations mutations 2019 sont maintenant lancées pour la phase Inter académique.

Nous souhaitons ici redire la satisfaction que nous avons d'avoir obtenu un avancement majeur sur une prise en compte revalorisée de l'ancienneté, permettant à un collègue sans situation prioritaire d'espérer pouvoir muter.

Il reste cependant encore à prendre en compte la situation des TZR et à rétablir une bonification qui leur a été supprimée en 2004. Ce serait reconnaître la pénibilité de leurs missions, sans déséquilibrer le mouvement.

En revanche, nous dénonçons la diminution, sans annonce préalable, de la bonification stagiaire pour les stagiaires qui n'auraient pas utilisé leurs 50 points en 2017 et/ou 2018 : une clause de sauvegarde devrait s'appliquer pour les T1 et T2 afin qu'ils puissent bénéficier des 50 points conservés pour le mouvement 2019 ou 2020.

La question de la mutation choisie ne peut cependant pas se régler tant que la politique de recrutement restera celle de supprimer des postes au concours et des postes dans la fonction publique, alors même que les effectifs augmentent, 32 000 élèves supplémentaires sont prévus à la rentrée 2019.

Après une baisse de 21% des postes au CAPEPS 2018, et même si le CAPEPS 2019 compte une augmentation de 20 postes, ce sera pour cette rentrée, avec la nouvelle hausse démographique et les départs en retraite prévus, une nouvelle dégradation des conditions de travail pour les enseignants et des conditions d'apprentissage des élèves.

Cette baisse des recrutements est d'autant plus incompréhensible que dans chaque académie, de nombreux contractuels en EPS sont recrutés pour faire face aux besoins. La diminution aura dès cette année de lourdes conséquences sur la mobilité des enseignants, avec une diminution des calibrages, le taux de mutation s'en trouvera particulièrement affecté. Ce sont autant de collègues qui ne pourront changer d'affectation faute de poste alors que les besoins sont criants.

Cela ne participe pas de l'attractivité de nos métiers.

Concernant l'organisation du mouvement, nous réaffirmons ici qu'il convient de revenir à un mouvement national en un seul temps pour permettre aux personnels d'effectuer une demande en toute lisibilité et non en aveugle. Cette exigence est d'autant plus forte avec la mise en place de la fusion des académies. Que se passera-t-il alors ?

Nous pointons ici le risque d'en venir à la régionalisation et même – ce gouvernement en rêve - à la contractualisation des fonctionnaires, recrutés localement pour des contrats à durée déterminée.

Par ailleurs, nous espérons vivement que sur le sujet du respect du paritarisme et des instances, nous obtiendrons que le ministère cesse de communiquer sur le projet de mouvement avant la tenue des FPM. Les services déconcentrés ont abandonné cette pratique inutile, coûteuse en énergie pour les services et les commissaires paritaires et génératrice de stress pour les collègues, la centrale devrait s'en inspirer...

Nous continuerons de porter avec nos partenaires de la FSU : SNES et SNUEP, des propositions au service du droit à mutation choisie de tous les personnels et pour l'intérêt général.

Nous ne pouvons conclure sans dénoncer à nouveau le sort fait à notre discipline EPS :

- La réforme du Bac et la refonte de l'organisation des lycées, affaiblissent une place déjà insuffisante de l'EPS qu'il conviendrait, au contraire, de conforter et de valoriser. De plus, l'EPS se trouve exclue des enseignements de spécialité.
- La réforme de la voie professionnelle signe la première régression horaire de l'EPS depuis l'intégration à l'Éducation Nationale en 1981, en diminuant l'horaire des élèves en voie professionnelle.
- Au travers des indigents programmes imposés contre l'avis des enseignants et l'absence d'une évaluation spécifique de l'EPS dans le cadre du brevet des collèges.

Rien n'est fait pour mieux prendre en compte notre discipline. C'est bien d'un choix politique dont il s'agit. Cette obstination et cette discrimination sont, pour nous et la profession, incompréhensibles.

Nous attendons donc du ministre, du gouvernement, de profonds changements sur l'ensemble des sujets abordés.

C'est ce que nous portons avec la profession.

Les Commissaires Paritaires Académiques du SNEP-FSU de Lille